



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX  
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le

01 FEV. 2023

## ARRETE

### Temporaire de travaux, de restriction de circulation et de dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores

(arrêté en date du 20/09/2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le  
département du Var, article 7)

N° Départ : ARR-2023-063/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

**Vu** la demande :

- du **24/01/2023**
- de l'entreprise **ACOGEC** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de restriction de circulation et de dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores, article 7,
- nature des travaux : **vérification des portiques d'entrée d'autoroute pour le compte de VINCI AUTOROUTE,**
- lieu : **rond-point des Andues, échangeur de Sainte Christine (sens Solliès-Pont/Toulon) à Solliès-Pont,**
- date des travaux : **les nuits du 21/03/2023 au 22/03/2023 de 21h00 à 6h00 (travaux de nuit).**

**Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

**Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,

**Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,

**Considérant** qu'il importe de déroger temporairement à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores, **rond-point des Andues, échangeur de Sainte Christine à Solliès-Pont** pendant la durée des travaux.

# Arrête

**Article 1 :** Une dérogation exceptionnelle à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores est accordée à l'entreprise **ACOGEC** pour des travaux cités dans sa demande, **rond-point des Andues, échangeur de Sainte Christine (sens Solliès-Pont/Toulon) à Solliès-Pont.**  
- date des travaux : **les nuits du 21/03/2023 au 22/03/2023 de 21 heures à 6h00 (travaux de nuit).**

**Article 2 :**

- l'entreprise **ACOGEC** informera les automobilistes au moins **72 heures avant la date des travaux,**
- **une déviation sera mise en place par ESCOTA par la RN 97 afin que les automobilistes puissent reprendre l'autoroute par l'entrée n°9 Cuers Sud et atteindre Toulon ou le centre-ville de Solliès-Pont en utilisant la sortie n°7 Les Terrins,**
- le stationnement sera interdit,
- les abords du chantier seront nettoyés tous les jours en fin de chantier.

**Article 3 :** **Dispositions relatives aux tiers :**  
- l'entreprise **ACOGEC** sera tenue pour seule et entièrement responsables de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.

**Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**  
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,  
- tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge l'entreprise **ACOGEC.**

**Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**  
Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.

**Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :  
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,  
- monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,  
- l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le
- la notification le

